71e ANNEE. — N° 147

VENDREDI 18 DECEMBRE 1931

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	2 fr. 75
» 2e page	(— d° —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques vérités à faire entendre à ceux qui prétendent nous empêcher de recevoir ce qui nous est dû, sans vouloir nous remettre ce que nous devons !

Si quelqu'un avait pu garder le moindre doute sur l'attitude des Etat-Unis, dans la terrible question des créances interalliées, il doit être actuellement fixé. Ceux qui ont voulu croire que la commission des dettes rappelée à la vie par le Congrès américain pencherait à les annuler savent maintenant à quoi s'en tenir. Les Etats-Unis ne renoncent à rien. Et ce n'est même pas une déception, tant la chose était prévue...

Ils ne renoncent pas ! Mais ils sont disposés à des « arrangements ».. Entendez par là qu'ayant dispensé l'Allemagne de nous payer ils veulent bien consentir à ne pas exiger de nous un payement immédiat.

Nous leur sommes, en vérité, très obligés de la permission. Ils ont d'ailleurs bien fait de nous la donner, car nous étions disposés à la prendre. Le gouvernement français avait fait savoir à Washington que le moratoire Hoover n'ayant pas été ratifié en temps utile, il n'effectuerait pas le 15 décembre le versement fixé par les accords antérieurs.

Et en fait d'arrangements, il y aurait un certain nombre de vérités à faire entrer dans la tête d'un certain nombre de gens trop habitués à spéculer sur le bon garçonnisme de notre pays et son inépuisable poirisme.

Une fois pour toutes il importerait de faire savoir à l'Etat américain en ce qui concerne sa créance politique : qu'il ne recevra pas un franc de nous sans que nous ayons, au préalable, reçu un franc de l'Allemagne. — Cà lui apprendrait à se mêler de ce qui le regarde et qu'il ne gagnera rien à nous faire perdre quelque chose !

Il faut aussi inculquer aux spéculateurs américains et anglais qui prétendent supprimer le remboursement des réparations à nous dûes par l'Allemagne depuis 1919 pour se faire rembourser les crédits commerciaux par eux avancés depuis 1926 : que si l'Allemagne ne peut pas payer la créance française il n'y a aucune raison pour qu'elle paye la leur. Ou bien elle nous payera ou bien elle ne payera personne.

Ce sont des principes très clairs, très compréhensibles, qui ne prêtent à aucune confusion et qu'au surplus nous n'avons à soumettre à l'appréciation de personne.

Il s'agit pour nous de ne pas nous laisser dépouiller par une troupe de gaillards qui ne semblent réunis et rassemblés que pour ça.

C'est une chose inouïe que tout le monde soit ligué aujourd'hui pour nous empêcher de recevoir ce qui nous est dû, sans vouloir nous remettre un sou de ce que nous devons. C'est une chose inouïe qu'entre toutes les créances du monde, la nôtre, qui est la seule incontestable, soit la seule contestée... Mais nous avons trop raison pour avoir le droit de céder.

L'Amérique ne veut pas renoncer à sa créance sur nous. Et l'on trouve çà très bien.

L'Angleterre ne veut pas renoncer à sa créance sur nous. Et l'on trouve çà très bien.

Ni l'Amérique ni l'Angleterre ne veulent renoncer à leur créance sur l'Allemagne. Et l'on trouve çà très bien.

Mais que la France, dont la créance est déjà considérablement réduite, ne veuille pas renoncer à ce qui en reste, oh ! alors, ça c'est abominable ! Que nous n'acceptions pas que les autres touchent à notre place les sommes que nous devons toucher, il paraît que c'est de notre part la preuve d'une férocité dont l'histoire ne connaît pas d'exemple !... La France est dénoncée au monde comme la nation d'où lui vient tout son mal...

⁂

Il y a pourtant des gens, même en Allemagne, qui montrent à la fois plus de clairvoyance et plus de justice. Notre confrère *l'Œuvre*, citait hier l'extrait suivant du livre de M. Ludwig Bauer, dont Grasset vient de publier la traduction.

« L'économie allemande peut-elle « être sauvée ? La question appelle « une réponse. A l'intérieur d'un sys- « tème économique en proie à une « désagrégation générale, il est dou- « teux qu'un sauvetage individuel de « ce genre soit concevable.

« ...Si, aujourd'hui, on amenait « par force, en Allemagne, tout l'or « de la terre, cela même ne servirait « à rien; car ces milliards n'auraient « aussitôt d'autre désir que de fuir « vers la sécurité et de disparaître à « nouveau.

« ...Il faudrait détruire l'idée folle « suivant laquelle des remises de « paiement et des rectifications de « frontière pourraient relever l'Alle- « magne. Au lieu de cela, l'attitude « des gouvernements anglo-saxons « ne peut qu'ancrer l'Allemagne « dans la trompeuse et dangereuse « illusion qui la pousse à croire « qu'elle pourrait compter sur leur « aide contre une France tyrannique « et égoïste. »

Si des voix comme celle-là pouvaient être entendues, cela rendrait singulièrement plus facile le sauvetage, non pas seulement de l'Allemagne, mais encore celui de l'Europe.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

UTILE MANUEL

« Voulez-vous renouveler une citation, disait Faguet : faites-la exacte. » Voilà qui sera facile désormais, grâce à M. Othon Guerlac, professeur à Cornell University (Ithaca) qui s'est donné la peine de réunir en un volume portatif un choix considérable de Citations françaises, *phrases familières, interjections de circonstance et mots historiques, propres à être, selon le cas, replacés dans l'écrit, le discours et même l'improvisation. Livre des plus utiles, comme on voit, et qui doit rendre des services à plus d'une catégorie de personnes: le professeur, le journaliste, l'avocat, le politicien, le dineur, le nouveau riche (s'il en est encore), bref, à beaucoup de personnes pressées, qui n'ont pas le temps d'avoir une culture, ou de l'entretenir si elles en ont eu dans des jours meilleurs, mais ne sont pas fâchées d'en faire montre.*

Il est agréable, en effet, de pouvoir étayer ses dires de la pensée plus forte ou qui passe pour telle du premier homme célèbre venu. Le propos y gagne de l'autorité ; celui qui le tient, de la considération. « Comme dit un tel » ne laisse jamais d'impressionner, surtout si ce qu'on lui fait dire est connu : chacun se sachant toujours gré de pouvoir retrouver au passage une ancienne connaissance qui l'honore. Il y aurait à établir une très jolie psychologie du citateur, à l'usage des hommes éloquents qui ont le souci, plus ou moins désintéressé, d'agir fortement sur le public. D'où vient, à quoi tient la manie de citer ? On a besoin de s'appuyer sur l'autorité reconnue d'autrui, quel qu'il soit, même si on ne l'a pas fréquenté beaucoup, ni ses œuvres : suffit d'une ligne, d'un vers, d'un mot, amené juste à point nommé. On cite par modestie, comme par vanité : pour paraître avoir de l'esprit, en se contentant de briller avec celui des autres, ou seulement pour montrer qu'on a de belles relations. A cet égard, il y a lieu de signaler aux débutants un certain écueil qui serait parfois de se prévaloir de relations beaucoup trop belles, ou trop raffinées. A citer trop souvent Bossuet, on risque d'éveiller de fâcheux soupçons, et un homme suspect de préparer trop exactement ses citations passe bientôt pour un raseur. D'autre part, avoir l'air d'être toujours au mieux avec Elisenne de Crenne, Lacurne de Sainte-Palaye ou Nervèze, est d'une prétention inutile, et de mauvais ton. La citation bien entendue doit être un pont, lancé entre votre auditeur et vous. A la fois, elle permet de faire court, sur la foi d'une vérité acquise, et elle est une allusion polie à ce qu'il peut y avoir de commun entre le savoir d'autrui et le vôtre. Mais il ne faut pas exagérer. Neuf fois sur dix, une citation trop rare est une citation qui humilie. Et il n'y a jamais avantage à humilier personne : ni un auditeur, ni un électeur, ni même simplement un lecteur.

L'ouvrage de M. Othon Guerlac est donc à recommander, mais prudemment, et à plus d'un titre. Nous lui ferons toutefois un léger grief : à rendre la citation aussi facile, il risque de gâcher le métier, comme ces collecteurs d'historiettes qui les impriment, au lieu de les laisser courir, de bouche en bouche, où elles se perfectionnent et se stylisent. Une citation n'est valable et n'a de grâce que si elle est parfaitement naturelle et jaillit librement, au moment qu'il faut, fleur spontanée d'une culture profonde et vraie, « authentique », comme ils disent maintenant. Devant les propos recueillis par M. Guerlac, on a un peu l'impression de visiter la volière, à côté de la maison du garde, le matin d'une chasse officielle, avant le lâcher des faisans. De la citation d'élevage... [Du « Temps]. — E. H.

Informations

Au Sénat

Le Sénat discute l'interpellation de M. Delahaye sur la défense de l'épargne sous toutes ses formes. Il demande quand fera-t-on quelque chose pour les prêteurs français qui ont des titres russes.

M. Flandin, Ministre des finances, déclare que toutes précautions sont prises contre les fauteurs de panique.

L'ordre du jour pur et simple clôture la discussion.

A la Chambre

Dans la séance de mardi, la Chambre discute le projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit additionnel au Ministère du travail, sur l'exercice 1931-1932, en vue du fonctionnement des assurances sociales.

M. Bahier demande qu'on emploie le moins possible d'employés. M. Grindu demande le rétablissement des divers crédits que la Sous-Commission des finances avait supprimés. Cet amendement est adopté. Et le projet est voté.

La Chambre discute le projet de loi tendant à assurer aux travailleurs de nationalité française un droit de priorité sur le travail national.

M. Landry, ministre du travail, dit qu'il faut protéger la main-d'œuvre nationale contre la main-d'œuvre étrangère. Il y a 2.891.000 étrangers en France dont 1.270.00 mariés. La main-d'œuvre étrangère a augmenté de 647.000 unités. Des mesures seront prises pour empêcher la rentrée d'ouvriers étrangers en France. Toutefois, les ouvriers étrangers proscrits bénéficieront toujours de la bienveillance de l'Administration. La discussion générale est close, et le passage à la discussion des articles du projet est ordonné.

La réforme électorale

Le groupe radical et radical-socialiste, réuni sous la présidence de M. Herriot, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Colomb, Berthod, Hérard, etc., a voté l'ordre du jour suivant, relatif à la question électorale :

« Le groupe, constatant que le projet de suppression du second tour constitue un véritable attentat contre le suffrage universel, décide de défendre résolument, dans la discussion prochaine, les droits de la souveraineté populaire. »

La France ne paiera pas

Le gouvernement français a fait savoir au gouvernement américain qu'en raison du moratoire Hoover, il ne paiera pas, à l'échéance du 15 décembre, les 19 millions 610.000 dollars prévus à l'accord franco-américain sur les dettes.

L'épuration de la Corse

Bien qu'une partie du contingent des gardes mobiles ait quitté la Corse, la surveillance continue autour des bandes qui se terrent dans le maquis. Leurs ravitailleurs sont à peu près tous connus et les policiers sont persuadés que, fatalement, les bandits devront être capturés, à moins qu'ils ne soient tués dans une embuscade. C'est maintenant uniquement une question de temps.

Les tarifs douaniers

L'ambassadeur de France s'est rendu lundi au Ministère des affaires étrangères, où il a été reçu par le Ministre avec qui il s'est entretenu des problèmes relatifs aux échanges commerciaux entre les deux pays, et notamment des questions qui ont particulièrement trait à l'industrie houillère. Les pourparlers en vue d'un ajustement des deux points de vue se déroulent dans un esprit de grande cordialité et vont se poursuivre entre techniciens français et anglais.

Un complot antifasciste

L'agence Stefani annonce que la police italienne a arrêté, le 13 décembre, en gare de Domodossola, un peintre, M. Mazzocchi, de Milan, venant de Paris, qui a été trouvé porteur de capsules explosives et de matériel pour la fabrication d'engins.

Mazzocchi a avoué avoir reçu ce matériel de représentants de la concentration antifasciste de Paris et avoir été chargé de le remettre à une personne qui devait l'utiliser pour effectuer des actes de terrorisme.

Cette personne a été identifiée. C'est un ancien employé des P. T. T., nommé Pansini, qui a été arrêté également.

Une note des radicaux espagnols

A l'issue de la réunion qu'ils ont tenue sous la présidence de M. Lerroux, les parlementaires radicaux ont communiqué une note dans laquelle ils déclarent que dorénavant la république étant établie, la constitution promulguée et le chef de l'Etat en fonctions, il conviendra de faire une politique démocratique, libérale et républicaine.

Dans le grand Atlas

Après l'avance de nos troupes dans le grand Atlas, on passe actuellement à la période d'organisation. Ainsi, on a aménagé un terrain d'atterrissage à Tidighoust et une piste relie Tidighoust à Tarda et à Ksar-es-Souk.

Un poste militaire a été également installé dans la palmeraie de Goulina.

Le conflit sino-japonais

Des troupes chinoises, composées de soldats et de volontaires, ont déclenché une offensive sur trois points du chemin de fer mandchourien, à Tiehling, à Ghenghiatun et à Newchwang.

EN PEU DE MOTS...

— Un violent incendie a détruit 500 maisons du quartier chinois de la ville de Bangkok. Deux mille personnes sont sans abri.

— La Banque Nationale Fédérale de Boston et ses filiales n'ont pas ouvert leurs portes.

— M. Philippe Albert, propriétaire à Marcillac-St-Quentin, près de Sarlat, rentrait du bois de chauffage, lorsque son cheval se cabra. M. Albert voulut le maîtriser, mais le cheval bondit. M. Albert tomba et la charrette lui passa sur le corps. Il fut relevé mort.

— La cour d'assises de l'Ain a condamné à mort, par contumace, le nommé Aimé Fournier, garçon de café, qui, le 2 août 1930, tua à coups de revolver sa patronne et une amie de celle-ci.

— Au cours d'un incendie d'un immeuble, rue La Fayette, à Agen, un locataire, nommé Carrère, sauva un bébé de 2 ans dont les parents étaient absents. Carrère fut félicité, mais peu après il fut arrêté. C'était lui qui avait mis le feu.

— Le roi et la reine de Yougoslavie sont partis pour Paris où ils viennent passer quelques jours.

— On a exécuté, dans la prison de Manchester, le nommé Salomon Stein, âgé de 21 ans, qui avait été condamné à mort pour meurtre d'une femme.

NOS ÉCHOS

Trois dédicaces.

Une anecdote rapportée par M. de Bersancourt dans son livre sur les Parnassiens nous présente Catulle Mendès, écrivant, pour un fâcheux qui sollicitait une dédicace, ce quatrain aux rimes banvillesques :

Voici de mon écriture.
Sois
Flatté de l'honneur que tu re-
çois

Plus brutal encore se montra, en pareille circonstance, Léon Bloy, s'il faut croire l'historiette suivante que raconte René-Louis Doyon (*Les Livrets du Mandarin*), dans une amusante étude sur Henry de Groux, mémorialiste, homme étrange et peintre incomplet :

« C'est dans un café de Montrouge, où tous les soirs Léon Bloy faisait une partie de cartes, que Henry de Groux eut à lui présenter un ami désireux de faire signer trois livres ; opération délicate : Léon Bloy connaissait des bienfaiteurs, admettait de rares et inlassables admirateurs, mais n'aimait aucune de ces politesses banales d'envoi, de signatures, de prostitution à petite dose. D'autre part, sa partie de cartes requérait toute son attention et il n'aimait pas à la troubler pour une nouvelle amitié purement affective. Henry de Groux, donc, à côté du joueur et flanqué de l'admirateur bénévole, attendit les comptes d'une partie et le moment d'une gorgée d'absinthe pour présenter adroitement à son habitude sa requête : « Cher ami, M. X..., mon voisin, désirerait beaucoup avoir ce livre signé de vous. » On imagine la vive réponse de Léon Bloy jetant à peine un regard sur l'impétrant effacé ; enfin, maugréant et bon enfant, il signa le premier ouvrage de cette encre : « *A. Monsieur X... soit ! L. B.* », puis il reprit sa partie... Avant la nouvelle manche, de Groux renouvela sa demande pour le deuxième volume ; Léon Bloy, un peu excité par le jeu, grogna plus vivement et signa cette fois: « *A Monsieur X... Zut !* », puis il reprit ses cartes, et quand la partie s'acheva, Henry de Groux persévérant présenta le troisième volume, et Léon Bloy, dans une bordée plaisante contre l'importun signa : « *A Monsieur X... : .....!* »

Suivait le mot en l'honneur duquel Hugo a consacré tout le chapitre XV du livre intitulé Waterloo, dans *Les Misérables*.

Le photographe de fantômes.

Londres, patrie de Conan Doyle, compte parmi la classe élevée de sa société de fervents adeptes de la métapsychique.

Mrs. Deane est ce que l'on appelle un médium photographe. Au dire de nombreux témoins satisfaits de ses expériences, elle possède la faculté d'évoquer, devant sa *camera*, les visages des trépassés et de les photographier, le plus souvent, entourés d'un nuage de matière ectoplasmique.

M. Wardropp, personnage d'une honorabilité parfaite, vint, dernièrement, prier le médium de faire apparaître sa sœur Stella, morte depuis plusieurs années, sur la plaque où il allait être photographié.

L'expérience réussit parfaitement ; au développement, M. Wardropp, émerveillé, vit au-dessus de sa tête, et, dit-il, incontestablement reconnaissable, le visage délicat de sa sœur. Toute sa famille convient sans peine que voilà bien un portrait authentique.

Que faut-il penser de ce « miracle » ? Voilà ce que l'avenir nous apprendra peut-être.

Inspiration volée.

Un jour que Paul Arène passait sa soirée chez Mistral, le fossoyeur parut sous les fenêtres.

— Tu vois, disait Mistral. Il est assez curieux. Il est visionnaire. Il a eu un songe. Il est allé sous terre et il a vu ce qui fait la Fontaine de Vaucluse.

— Tiens ! disait Arène. C'est curieux, si on le faisait causer. Et le visionnaire racontait qu'il avait vu un génie tout nu (sous la terre), qui avait cinq clous de diamant, et s'il en tirait un l'eau coulait, etc.

— Eh bien ! mon brave homme, disait Arène, voilà qui va me faire gagner deux cents francs, car ce sera le sujet de mon prochain article, et comme j'aime que chacun ait son dû, il y aura cinquante francs pour toi.

Et pendant deux ans, disait Mistral, le fossoyeur m'a parlé de ces cinquante francs qu'il n'a jamais vus.

LE LISEUR.

CHOSES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

LA MÉMOIRE, AU CINÉMA

Avez-vous remarqué — si vous êtes un fervent du cinéma — quelle difficulté vous avez à vous rappeler, même peu de jours après un spectacle, ce que ce spectacle, pourtant excellent, comportait, de façon précise ?

Passe encore pour la période de temps pendant laquelle vous n'avez pas vu d'autre film !... Mais, après celui-ci, vos souvenirs précédents se brouillent :

— « Ah ! oui ! C'était quelque chose de magnifique !... Attendez donc... L'interprétation ?... Cet acteur qui... Cette actrice que... Vous savez bien... Je ne connais qu'eux... Aidez-moi... Est-ce absurde d'avoir une défaillance ainsi de mémoire ? »

La défaillance est bien pire lorsqu'après plusieurs années, on veut évoquer même les plus célèbres films:

— « Epatant, Ben-Hur... Au fait, qui était-ce donc qui jouait ? C'est curieux : ça se brouille en moi. Il y avait une belle fille aussi... Le sujet... Mais oui, j'ai vu Ben-Hur... Il y avait une course en chars et des galères... Ça, je les ai devant les yeux, les galères... Grandes ? Petites ?... Je ne saurais pas dire... C'était dramatique... Evidemment... Qu'est-ce qui s'y passait ?... Est-ce absurde encore ! A vrai dire, je ne me rappelle rien... »

Questionnez un peu vos amis. On ne se rappelle pas souvent quelque chose, du moins de net. Parmi ces nombreuses vedettes venues d'Amérique, d'Allemagne, de France et d'ailleurs, on a des confusions fréquentes. On prend l'une pour l'autre ! On a le nom sur le bout de la langue; mais ce nom y reste.

— « Ils sont trop !... direz-vous pour votre défense ! Des gens comme nous, même au rythme d'un film par semaine, s'ils vont régulièrement au cinéma de leur quartier, voient trop de films. C'est incontestable. Il faudrait des supermémoires pour emmagasiner tout cela... »

J'ai questionné des spécialistes de la mémoire, l'un qui s'y intéresse au point de vue physique : un homme de science ; — l'autre qui s'y intéresse au point de vue psychologique : un philosophe.

Le premier m'a dit :

— « L'insuffisance du moyen mnémo-technique vient de la multiplicité inouïe des images. Lorsque vous êtes à la portière d'un train rapide à considérer les paysages, parfois très beaux, de quels paysages ,au bout du trajet, vous souvenez-vous nettement ? L'impression faite sur votre rétine et par contre-coup dans votre cerveau, est infiniment rapide et vous ne les fixez que de très superficielle façon. Au théâtre, l'impression est autrement nette, concrète, ramassée et vous obligeant à chercher en vous une résonnance, si l'on peut dire, d'un décor toujours le même ou peu changeant, avec des gens qui s'agitent comme dans un même moule.

« On se souvient bien d'une pièce quand on n'en voit pas trop souvent. On a devant les yeux la personnalité de quelques artistes, plutôt que leurs vêtements qu'on ne se rappelle guère.

« Au cinéma, l'effort d'impression de la rétine serait excessif. »

Le psychologue n'a pas eu le même argument :

— « Le cinéma surtout enveloppé de musique et lorsqu'il traite des sujets qui donnent à penser, fournit justement trop à penser. Chaque évocation d'images, en émotion, en tendresse, en douceur, en surprise, a, malgré nous, en nous-mêmes, un immédiat contre-coup.

« Vous écoutez en quelque sorte ce qui se passe en vous devant le déroulement des sentiments ou des faits. C'est là une conséquence absolue de ce genre de spectacle qu'est le film : il donne beaucoup trop à penser, de pensées intérieures, pour ne pas causer une certaine fatigue mentale, dont la conséquence est la rapide imprécision dans le souvenir.

— « Mais la musique, direz-vous, la musique du théâtre ou du concert ne produit-elle pas un phénomène du même genre ?

— « A n'en pas douter, avec cette différence qu'elle vous baigne, si l'on peut dire, dans des états d'âme importants, durables et qui peuvent demeurer latents. Le cinéma, lui, fait résonner en nous des qualités non plus d'états d'âme, mais d'impressions particulières, sans cesse renouvelées, et que nous considérons surtout à notre point de vue. Et c'est fatiguant, à force.

« D'autres diront — c'est pour certains, en effet, une possibilité — qu'un spectacle de cinéma est vite oublié, parce que, avec le bercement musical, avec la multiplicité des vues, dans tant de sujets — qui, malgré la publicité qu'on fait autour, restent bêbêtes et insignifiants —, on pense instinctivement à autre chose, on n'a pas son attention retenue, captée par le sujet. On en a tant vu et on en verra tant encore, qu'on regarde et qu'on écoute avec une demi-indifférence. L'obscurité de la salle permet de n'être pas vu. Combien de gens ferment les yeux par moments, non pour somnoler, mais pour profiter de ce bercement évocateur qui fait que, justement, autour de cette évocation, on s'évade en soi, sachant que lorsqu'on redeviendra soi, sachant que lorsqu'on redeviendra attentif, on comprendra tout de même, et le dommage ne sera pas grand.

Le vrai dommage — si c'en est un — est dans l'impossibilité où l'on sera, presque tout de suite après, de se souvenir... Qu'importe d'ailleurs? ».

N'y a-t-il pas du vrai dans les deux opinions ?

Ce que l'on peut cependant ajouter, c'est que, par un autre phénomène, curieux aussi, lorsqu'on revoit pour la seconde fois un film, toutes les impressions ressuscitent et cette fois s'affirment, se précisent, plus difficiles à oublier.

L'empreinte se fait complète, à condition que le film soit beau et la mémoire, alors, garde le souvenir.

La conclusion de tout ceci est simplement que, si un film est admirable, il ne faut pas manquer de le revoir.

Henry DE FORGE.

Chronique du Lot

Cour d'Assises du Lot

Audience du 15 décembre 1931

Incendie volontaire

L'audience suspendue à midi, fut reprise à 2 heures, pour entendre réquisitoire et plaidoirie.

M. Combaldieu, substitut du Procureur de la République, prononce son réquisitoire. Il établit, en termes précis, la culpabilité de Lescure qui, pour se procurer de l'argent, a mis le feu à ses immeubles qu'il avait assurés pour de fortes sommes aux Compagnies d'assurances.

Mais M. Combaldieu ajoute que Lescure a renoncé à ces assurances. Il ne requiert pas contre lui une peine sévère : il ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes. C'est en excellents termes que s'exprime M. Combaldieu dont les débuts à la cour d'assises ont été appréciés par tous ceux qui l'ont entendu.

Me Faugères, du barreau de Figeac, prend la défense de Lescure. Sa plaidoirie est écoutée, souvent avec émotion, pour le public. Il brosse un portrait de l'accusé qui est un malade, dont la mère a été 17 fois internée à l'asile de Leyme. En toute conscience, peut-on condamner ce malade qui, au surplus, n'a porté tort qu'à lui-même, puisqu'il a renoncé aux primes d'assurances.

Avec une belle éloquence, Me Faugères fait appel au jury auquel il demande de rendre un verdict négatif.

Les débats sont clos.

Le verdict

Le jury rentre dans sa salle de délibération, à 5 heures. Deux questions sont posées : 1° Lescure est-il coupable d'avoir mis le feu à un bâtiment et à une grange lui appartenant, qu'il avait assurés à des compagnies d'assurances ? 2° Lescure est-il coupable d'avoir mis le feu à une grange appartenant à M. Peyret qui n'était pas assurée ?

A 5 heures 1/2, le jury rapporte son verdict. Sur la première question, le jury répond « non ». Sur la deuxième question, il répond « oui ».

Il accorde les circonstances atténuantes. L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, à 6 h., la Cour prononce le jugement. Lescure est condamné à deux ans de prison.

Audience du 16 décembre 1931

Détournement de deniers publics

La Cour d'assises du Lot s'est réunie mercredi matin, pour juger l'affaire du sieur Fernand Penchenat, facteur-receveur à St-Cyprien (Lot) qui est poursuivi sous l'inculpation de détournements de deniers publics, de faux en écritures publiques, d'usage de faux.

L'audience est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Méric, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de M. Malrieu, président du tribunal civil de Cahors, et de M. Rougé, juge suppléant.

M. Tiffon, procureur de la République, soutient l'accusation. Me Lacaze est assis au banc de la défense.

Le jury constitué, M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

A la suite d'une plainte portée à M. le Directeur des P. T. T. du Lot, le 23 avril 1931, au nom de Mme Bales, l'Administration procédait à une enquête concernant les agissements du sieur Penchenat, facteur-receveur à St-Cyprien (Lot).

L'enquête administrative établit le bien-fondé des faits signalés, et, ayant relevé d'autres actes criminels, le sieur Penchenat était suspendu de ses fonctions le 27 avril 1931 et une information judiciaire était ouverte, sur la plainte de l'Administration des P. T. T.

L'information a établi, à la charge de l'inculpé, les faits suivants :

1° Le 20 février 1930, Penchenat recevait de Mme Bales une somme de 11.500 fr., destinée à faire ouvrir, au nom de celle-ci, un livret de la Caisse nationale d'épargne du montant de la somme versée.

Penchenat établit la demande de livret et remit à Mme Bales un reçu. Il gardait par devers lui la demande du livret jusqu'au 26 février, et à la même date, il rectifiait, sur la demande du livret, au moyen de « l'encrivore », la mention primitivement versée, mais il inscrivait seulement la somme de 1.500 francs.

Il changeait la date de la demande du livret et, après avoir déclaré en recette la somme de 1.500 fr., il envoyait la pièce à la recette principale de Cahors, qui, à la date du 1er mars 1930, établissait, au nom de Mme Bales, un livret de la somme de 1.500 francs.

Détenteur du livret depuis le 4 mars 1930, Penchenat ne le délivrait à la titulaire, malgré les demandes réitérées de Mme Bales et de son mari.

Le 3 novembre 1930, Penchenat se donnait décharge du livret, au moyen d'une fausse mention qu'il apposait lui-même et en signant du nom de Mme Bales sur le verso du reçu délivré le 20 février 1930 et que lui avait remis cette dernière.

Le même jour, Penchenat lavait, sur le reçu, la partie de la mention de la somme primitivement versée et laissait figurer cette mention : reçu de Mme Bales la somme de 1.500 fr.

2° Le 1er avril 1931, Penchenat recevait du sieur Carles, de St-Cyprien, une somme de 2.500 fr., et, le 16 avril, du sieur Larroque, de St-Cyprien, une somme de 3.000 fr. pour être versées à la Caisse nationale d'épargne.

Penchenat établissait les diverses pièces au nom des déposants, mais gardait par devers lui les deux demandes de livrets et ne déclarait pas, en recette, les sommes versées.

3° Enfin, au cours de sa visite au bureau de poste de St-Cyprien, l'Inspecteur des P. T. T. découvrit un certain nombre de lettres, journaux, imprimés, mandats, et une lettre ouverte au nom de Mlle Salgues, plis que pendant le cours de sa gestion au bureau de poste de St-Cyprien, Penchenat n'avait pas distribués ou fait distribuer.

Penchenat a reconnu n'avoir pas mis en distribution les dites correspondances, mais il affirme que c'est par négligence ou par oubli.

Il se défend d'avoir ouvert la lettre adressée à Mlle Salgues et prétend que cette lettre lui est parvenue probablement décachetée par accident, en défaisant les liasses.

En ce qui concerne les détournements des sommes provenant des versements de Mme Bales, de MM. Carles et Larroque, Penchenat affirme qu'il avait été victime du vol de ces sommes. Mais Penchenat n'a mis ni sa femme, ni l'Administration au courant de ces vols, et il n'a porté plainte ni à la gendarmerie, ni au Parquet. Lors de l'enquête administrative, il n'en a pas fait part à l'Inspecteur des P. T. T., M. Ricard.

Interrogatoire

Penchenat est interrogé. Aux questions qui lui sont posées, il répond avec calme, et surtout timidité. Penchenat reconnaît les faits qui lui sont reprochés, mais il est victime du désordre qui régnait dans sa gestion de facteur-receveur.

Dans tous les cas, il n'a pas pris un sou.

Les témoins

Les témoins sont entendus. M. Ricard, inspecteur des P. T. T., a fait une enquête administrative au bureau de St-Cyprien, sur la plainte d'un habitant de la commune. Son enquête a établi, effectivement, le désordre qui régnait dans la gestion de Penchenat. Il a relevé des faux dans les comptes, et il a trouvé des journaux, des prospectus à l'abandon, et une lettre décachetée.

Mme Balès vient déclarer qu'elle déposa une somme de 11.500 francs à la Caisse d'épargne et que le facteur-receveur n'enregistra que 1.500 fr. M. Balès confirme le fait. Mais, l'argent a été remboursé.

MM. Larroque, Carles ont fait des dépôts à la Caisse d'épargne. Penchenat les a gardés. Toutefois les sommes versées ont été remboursées.

MM. Mercadié, maire de St-Cyprien, le docteur Peindaries, maire de Montcuq, Burc, Francoual, viennent attester l'honorabilité de la famille Penchenat.

M. Tiffon, procureur de la République, prononce son réquisitoire. Il établit les faits reprochés à l'accusé. Mais son réquisitoire est modéré. Il abandonne la question de faux, d'usage de faux et demande au jury de prononcer une peine de prison pour détournement de deniers publics.

Me Lacaze prend la défense de Penchenat. Il énumère les faits incriminés à son client et s'attache à démontrer que celui-ci n'a pas détourné un sou, dans tous les cas, il n'a rien empoché. Il reconnaît que le désordre régnait dans la gestion de ce jeune facteur-receveur dont, avec éloquence, il demande l'acquittement.

Le verdict

Le jury rentre dans sa salle de délibération. Neuf questions sont posées..

A 5 h. 1/2, le jury rapporte un verdict négatif. Quelques applaudissements éclatent dans la salle.

La Cour prononce l'acquittement de Penchenat qui, ému, crie : « Merci, messieurs les jurés. »

La session est close.

Notre Feuilleton

Pour faire suite à l'intéressant feuilleton dont la publication sera bientôt achevée, nous donnerons l'une des premières œuvres du célèbre romancier **Pierre Benoit.**

KŒNIGSMARK

qui contribua à établir sa renommée, mais dont l'apparition est déjà assez ancienne pour que de très nombreux lecteurs n'en connaissent que le titre.

Rien ne pouvait être plus opportun au moment où Pierre Benoît va être admis à l'Académie Française, que la publication de l'un de ses romans les plus caractéristiques.

Votes de nos députés

Sur la proposition tendant à fixer à mercredi la discussion du projet de loi sur la réforme électorale, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Delport.

Contre : MM. Malvy et de Monzie.

La Chambre a adopté par 306 voix contre 253.

♣

Sur le renvoi à la Commission du projet de convention avec la Banque de France, — renvoi repoussé par le Gouvernement qui avait posé la question de confiance —, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. de Monzie.

Contre : M. Delport.

M. Malvy s'est abstenu.

La Chambre a repoussé le renvoi par 307 voix contre 274. Une information parue dans notre service de télgramme, mardi, avait annoncé que les 3 députés du Lot avaient voté contre.

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

SOIRÉE POÉTIQUE

Ah ! comme je voudrais que notre précieux ami et collaborateur, le président J. Malrieu, eût assisté à cette réunion ! Lui, dont la verve et la flamme poétiques étonnèrent Colette elle-même, avait pourtant sa place marquée à cette soirée consacrée à la poésie... Alors il ne m'eût pas laissé le soin d'en parler à nos lecteurs, et ceux-ci y auraient gagné un de ces amples et éloquents commentaires, au lieu qu'ils devront se satisfaire de mon banal compte-rendu...

Et me voici bien embarrassé ! Comment faire éprouver à mes lecteurs quelque chose de ce charme, de cette émotion et de ce délicat plaisir que Mme B. Dussane, Mlle Jeanne Sully et M. Claude Leehman ont si généreusement prodigués à leurs auditeurs ? Je n'ai jamais senti aussi vivement l'ingratitude d'une telle besogne et la distance qui sépare la chose vue et entendue de la chose rapportée ensuite sur du papier. Durant plus de deux heures, nous avons vécu dans le monde enchanté de la poésie, au milieu de ses lumières et de ses rayons, de ses éclairs et de ses orages. Vouloir, avec des mots imprimés, restituer ici la frémissante radiation de cette atmosphère, c'est s'exposer à ne rapporter d'une pluie d'étoiles d'or qu'une poignée de feuilles sèches !...

♣

Mais, d'abord, quelle salle ! Le goût des belles choses n'est pas mort dans nos provinces ! Des fauteuils au cintre, le théâtre était rempli à ne pouvoir contenir un auditeur de plus ! Auditoire vibrant et admirablement compréhensif, dont l'intelligence suit au passage le reflet changeant des moindres nuances et dont la sensibilité frémit comme un écho sonore à toutes les émotions.

Il n'est pas question de présenter Mme Dussane aux « Amis du Beau Vieux Quercy ». Avec sa délicatesse et son tact coutumiers, M. Eugène Grangié se borne à quelques phrases d'accueil et de remerciement. Puis, tout de suite, la conférence commence.

« Conférence » est un mot bien morose et rébarbatif pour cette alerte et vive causerie, qui va d'un auteur à l'autre, dans le jardin de la poésie française, comme un vol diapré de libellule sur un parterre aux fleurs éclatantes ! Le talent oratoire de Mme Dussane tire son prestige d'une chose qui ne se définit pas : le charme. A quoi, par miracle, elle sait allier un autre don qui semble tout contraire : l'autorité. Et cela lui compose une personnalité qui exerce sur le public une maîtrise souriante dont il ne se lasse pas...

♣

L'idée centrale autour de laquelle se déroule le programme est de montrer, dans la longue suite des œuvres poétiques, quelques expressions de la tendresse — et non pas seulement de l'amour. La tendresse sous tous ses aspects : envers l'ami ou l'amante, le frère ou l'enfant ; tendresse filiale, tendresse pour les choses comme pour les gens, tissée de joie ou teintée de mélancolie, qui se raille parfois elle-même et voile d'ironie son émotion. La parole prenante de Mme Dussane sert de fil conducteur à cette exploration en zig-zag, dans l'immense domaine de la poésie française, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours!

Notre destinée commune est de plaisirs et de chagrins, de sourires et de larmes. Les poètes la subissent comme nous, mais ils se distinguent du commun par la faculté qu'ils ont de donner à leurs sentiments cette harmonieuse expression qui lui confère un caractère universel et où chacun de nous croit retrouver un écho de ses propres sensations, si bien que leurs chants semblent être la voix même de l'humanité. Et Mme Dussane mène son public de Ronsard à La Fontaine, de Musset à Baudelaire, fixant en quelques phrases les « dessous » du poème qu'il va entendre, le situant, rappelant pourquoi, comment et dans quelles conditions il a été écrit, de sorte que chaque audition prend ainsi le maximum de valeur et d'intérêt.

Elle-même illustre sa causerie. Elle est tour à tour l'orateur qui commente et l'interprète qui démontre. Ainsi, au cours de sa première partie, elle nous dit le célèbre « Sonnet à Hélène », de Ronsard, qu'elle module délicieusement comme une émouvante cantilène qui s'achève sur une exhortation pleine de regrets ; la « Jeune Veuve », dont elle fait pétiller la malice et l'ironie ; les « Deux Pigeons », où elle met autant d'art que d'émotion sincère, et, enfin, « l'Epître des Vous et des Tu », de Voltaire, détaillée avec tant de finesse qu'on oublie de s'étonner que le grand railleur du XVIIIe siècle puisse figurer dans cette galerie des Tendres. — Plus tard, dans la deuxième partie, elle nous dira avec une étonnante virtuosité des morceaux d'Alphonse Daudet, de Franc-Nohain et de Tristan Derême. Et quand elle eût achevé, on ne savait pas ce que le public acclamait le plus en elle, de la conférencière ou de l'artiste.

♣

Gentiment présentés par Mme Dussane, ses deux jeunes camarades de la Comédie-Française firent merveille auprès d'elle et achevèrent de donner à cette soirée la plus haute valeur d'art.

Mlle Jeanne Sully interprète les poèmes en poète. Quel essor elle leur donne ! Sa diction reste toujours parfaitement nette, sans que l'élan et la palpitation du vers en soit jamais ralentis. Elle enleva d'un grand souffle une pièce de Victor Hugo ; elle mit tant de fraîcheur juvénile et de grâce alerte dans un fragment du « Passant » qu'on le trouva bien court. Mais ce nous fut un enchantement d'entendre par elle le poème baudelarien, si souvent saboté, « l'Invitation au Voyage », avec cette voix de rêve qui évoque des paysages mystérieux, cette voix lointaine, musicale, aux ondulations lentes et doucement rythmées. Nous la vîmes ensuite émouvante et grave dans la Muse de la « Nuit d'Octobre », et délicieusement fantaisiste dans les vers si bien sonnants du « Baiser », de Théodore de Banville, que M. Claude Leehman, auprès d'elle, joua de remarquable façon, avec une verve et un brio qui révèlent dans ce jeune artiste un maître futur de la scène.

Il remplaçait M. Jean Weber, obligé de jouer ce soir-là au Théâtre-Français. Nous aurions eu plaisir à entendre le nouveau sociétaire, mais le talent de M. Claude Leehman nous a dédommagé de son absence. Celui-ci dit aussi bien qu'il joue. Nous avons applaudi l'art plein de souplesse et d'intelligence avec lequel il a détaillé deux pièces de Musset, le beau souffle de passion et d'ardeur dont il a animé les strophes enflammées du Poète dans la « Nuit d'Octobre », et sa vivacité, sa prestesse, son éclat, dans le Pierrot du « Baiser ». C'était une joie assez rare au théâtre pour qu'on l'apprécie hautement, que de voir des rôles de jeunesse joués par de tout jeunes gens !

Les spectateurs enthousiasmés ont justement associé Mlle Jeanne Sully et M. Claude Leehman aux acclamations finales, par lesquelles ils ont remercié les trois collaborateurs de cette magnifique soirée, dont les « Amis du Beau Vieux Quercy » doivent être remerciés.

E. L.

CAHORS

Elections à la Chambre de Commerce

Le scrutin pour le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce a eu lieu le dimanche 13 décembre ; il a donné le résultat suivant :

Nombre des inscrits, 4.394 ; nombre des votants, 1.965.

Sont élus : MM. Orliac, Gayet, Lugan, Bramel, membres sortants, qui ont obtenu : MM. Orliac, 1.957 voix ; Gayet, 1.950 voix, Lugan, 1.949 voix, Bramel, 1.938 voix.

Election au Tribunal de commerce

Voici les résultats des élections au Tribunal de commerce de Cahors qui ont eu lieu dimanche 13 décembre : Inscrits : 1.459 ; votants, 745.

Sont élus : MM. Salanié, président sortant, 745 ; Rigal, juge sortant, 734 ; Pébeyre, juge suppléant, 736.

Subvention

La Commission spéciale, chargée de la répartition du produit des jeux, a accordé une subvention de 2.000 fr. à la Société de pisciculture du Lot.

Deux jours fériés pour l'armée

Une note au rapport de la Place, informe les corps de troupes que, par application de l'Instruction ministérielle du 17 mars 1930, les 26 décembre 1931, et 2 janvier 1932, seront, à titre exceptionnel, considérés comme « jours fériés ».

« Les Amis de l'Harmonie »

Vendredi, 18 courant, à 20 h. 45, répétition générale sur le nouveau programme.

Tous les élèves sont tenus d'assister à la leçon du mardi, à 20 h. 30 (Salle Philippe-Gaubert).

Ils sont également priés d'assister tous les lundis, à 17 heures, au cours gratuit donné par le Directeur de la Société (Salle du Petit Conservatoire, 24, Boulevard Gambetta). — *La Direction.*

PALAIS des FÊTES

SEMAINE DE GRAND GALA
Jeudi 17
Samedi 18, Dimanche 19
(Matinées : Jeudi et Dimanche)

LE ROI DES RESQUILLEURS

Grand film parlant français
AVEC
Georges MILTON

Le roi des comiques

Un petit chef-d'œuvre de dessin animé :

MICKEY gaucho

Actualités Pathé, *sonores et parlantes.*

En raison de l'importance de ce programme, le prix des places sera augmenté de 0 fr. 50.

Location gratuite. Téléphone 276.

EDEN

Semaine de grand gala
VENDREDI 18, SAMEDI 19
DIMANCHE 20 (*Matinée et soirée*)

CHARLIE CHAPLIN
DANS
LES LUMIERES DE LA VILLE

La plus merveilleuse des productions cinématographiques. Drame sentimental plein d'esprit, de satire et d'humour, à la portée des grands et des petits, des intelligents et des simples. La seule production qui se passe de commentaire et pour laquelle *Charlot* a reçu la Légion d'honneur.

Actualités sonores et parlantes: Fox Movietone.

Les Quatre Jambes : Charmante comédie, entièrement parlante française, avec la regrettée Janie Marèse.

Location gratuite. Il est prudent de retenir ses places, la location étant très avancée.

LA SEMAINE PROCHAINE
SOUS LES TOITS DE PARIS

Beaux-Arts

M. Louis Vidal, ancien élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris, résidant à Montauban, expose à partir du 19 décembre aux vitrines de MM. Delcros et Boulvé, 19, rue Blanqui, Cahors, une série d'études, paysages du Lot et du Tarn-et-Garonne, natures mortes et fleurs.

Il vous invite à visiter ses œuvres qui ne peuvent que tenter les amaturs.

Compatriote

Notre compatriote, M. Taillade, est nommé receveur des P. T. T. à Dakar. Nos félicitations à M. Taillade qui est le gendre de M. Recès, receveur buraliste à Douelle.

Dans l'Enseignement

Nous apprenons avec plaisir que Mlles Yvonne Cancès, institutrice stagiaire à Montesson-la-Borde (Seine-et-Oise), Marcelle Issaly, institutrice stagiaire à l'orphelinat de Sampouy (Seine) et Mme Rigouste, née Davet, institutrice stagiaire à Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise), toutes les trois anciennes élèves du collège de jeunes filles de notre ville, sont définitivement reçues aux épreuves orales et pratiques du certificat d'aptitude pédagogique. Nos félicitations.

Police

Notre compatriote, M. Pradié, inspecteur de police spéciale en congé pour raisons de santé, vient d'être nommé inspecteur de police mobile au contrôle général des services de recherches judiciaires à Paris.

Accident

M. Alazard, cantonnier à Cézac, etait dans sa voiture ayant près de lui deux fusils chargés. A la suite d'un faux mouvement, M. Alazard fit déclancher le chien d'un fusil. Le coup partit et la charge atteignit M. Alazard au bras droit.

M. le docteur Baysse, de Castelnau, donna les premiers soins à M. Alazard qui fut conduit, ensuite, à l'hôpital de Cahors.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN
(Dernière Heure)

Le Comité de l'Aviron Cadurcien a reçu, ce matin, du Comité des Pyrénées, la lettre suivante datée du 16 décembre 1931 :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE L'AVIRON CADURCIEN,

« Nous reçevons ce jour, de la F. F. R., le télégramme dont ci-dessous la teneur:

« Commission Sélection confirme autorisation Magnol pour match Foix-Cahors, qui n'aurait pas dû avoir lieu « 6 décembre. »

« En conséquence, la décision du Comité des Pyrénées est cassée et le match Cahors-Foix qui devait avoir lieu dimanche 20 courant, est annulé. Les résultats obtenus restent acquis.

« Veuillez agréer, etc...

« *Le Secrétaire général :* RELIN. »

Pour parer à la défection de Foix à Cahors, dimanche 20 courant, le Comité de rugby de l'A. C., pour ne pas laisser son quinze sans entraînement avant les prochains championnats, a conclu un match avec les excellentes réserves de l'Union Sportive Montalbanaise.

Beau match en perspective dont nous reparlerons.

A LUZECH.

Rugby. — Dimanche, 13 décembre, Luzech bat sur son terrain Villefranche par 27 à 3.

Le score indique ce que fut la partie ; Luzech domina pendant les deux mi-temps. Villefranche résista de son mieux et parvint à marquer un essai pendant la première mi-temps. Luzech profita de sa supériorité pour faire du jeu ouvert durant toute la partie et ce sera pour lui un précieux entraînement pour le Championnat de demi-finale de dimanche prochain. Le match se termina par le plus bel essai de la partie.

Championnat. — Dimanche prochain, 20 décembre, aura lieu sur notre terrain le match de championnat comptant pour la demi-finale. Casseneuil sera opposé à Luzech, cette partie qui aura une très grande importance pour notre quinze « afin de poursuivre sa route dans le championnat » sera suivie par les supporters et les sportifs de la région. Ce sera pour nos équipiers le meilleur encouragement qui n'aura d'égal que le désir de vaincre.

A MONTCUQ.

Football association. — Dimanche dernier, 13 décembre, l'équipe première de l'U. S. M. a battu le onze correspondant du Stade payssacois par 8 buts à 0. La partie, correctement jouée et impartialement arbitrée, a mis en évidence la supériorité très nette de l'équipe locale.

Dimanche, 20 décembre, l'équipe réserves de l'U. S. M. recevra l'équipe réserves des « Jeunes Cadourques ». Ouverture du match à 14 h. 30.

Coupe de Cahors de Baskett-Ball

C'est dimanche prochain, 20 décembre 1931, que les équipes de Basketball, de notre ville se disputeront la coupe de Cahors, offerte par la municipalité.

Le tournoi aura lieu, à partir de 9 h. du matin, sur la place Gambetta, aménagée pour la circonstance.

Les équipes engagées sont les suivantes : l'Aviron Cadurcien, les Jeunes Cadourques, la Violette, La Quercynoise, l'A. S. S. de l'Ecole Primaire Supérieure et une équipe du 16e régiment de Tirailleurs Sénégalais.

La lutte sera vive, certaines formations se trouvant très près les unes des autres. Les finales de la Coupe auront lieu l'après-midi, à partir de 14 h. Ce spectacle étant public et gratuit, nous espérons que le public viendra nombreux garnir les touches et encourager par sa présence l'effort de décentralisation tenté par le Comité Sportif de Cahors.

CHEZ
ALEX
rue Maréchal-Foch, CAHORS
Distribution gratuite de
BONBONS CHOCOLATS
Pour **75 francs** d'achat, il sera offert 1 poche d'une livre environ.
Jusqu'au 4 janvier 1932

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Foire nouvelle. — Nous rappelons que la nouvelle foire d'hiver de notre commune se tiendra le samedi 26 décembre.

Marché. — Le marché du vendredi 25 décembre, coïncidant avec la fête de Noël, aura lieu le jeudi 24 décembre.

Luzech

Bal de Société. — L'Union sportive donnera son bal annuel le 27 décembre. Son organisation, buffet, vestiaire... donnent à ce bal un cachet particulier, aussi les couples de danseurs sont toujours plus nombreux et, de ce fait, la soirée dansante se trouve plus animée et plus joyeuse. Une belle tombola gratuite sera tirée pendant le bal.

Rugby. Championnat. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Montcuq

Arbre de Noël. — La fête de l'Arbre de Noël organisée par Mme la Directrice de l'Ecole Supérieure, les maîtresses et les maîtres des Ecoles primaires aura lieu dimanche prochain, 20 décembre, à 15 heures, à la halle transformée depuis longtemps en salle des fêtes.

Une distribution gratuite de gâteaux et d'oranges sera faite à tous les enfants présents ; des jouets seront distribués aux enfants fréquentant la classe enfantine et les cours préparatoires jusqu'à l'âge de 7 ans.

Football association. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal du 14 décembre 1931. — Le Conseil municipal s'est réuni, lundi 14 courant, sous la présidence de M. Loubet, sénateur-maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Après examen, le Conseil approuve les plans et devis établis par M. Bories, architecte, pour la construction d'une école de filles dont le projet avait été décidé par délibération du 14 mars 1931, approuvé le 31 mars 1931, ainsi que le montant des dépenses s'élevant à la somme de 1.264 mille 786 fr. 18, s'engage à voter les crédits nécessaires à l'exécution des travaux et en raison de la situation financière de la Ville, sollicite de l'Etat l'attribution d'une subvention aussi importante que possible.

Les modifications suivantes sont apportées à la Concession des droits de place et de droits de stationnement sur les bestiaux, à dater du 1er janvier 1932 :

Les articles ci-après qui étaient assujettis aux droits d'octroi seront soumis aux droits de place et suivant le même tarif :

Chevreaux, 0 fr. 90, par tête ; oies mortes, 2 fr, par tête ; canards morts, 0 fr. 75 par tête ; foies d'oies, 1 fr. 50 le kilo ; foies de canards, 1 fr. 50 le kilo ; noix, 1 fr. les 100 kilos ; prunes, 0 fr. 50, les 100 kilos.

En outre, les pommes de terre paieront un droit de place de 2 francs par tombereau d'un mètre cube environ.

A ces nouvelles conditions, le bail actuel venant à expiration le 31 décembre 1932 sera prorogé, par traité, avec le concessionnaire pour trois années jusqu'au 31 décembre 1935 moyennant la même redevance que précédemment. Il est bien précisé que les droits de stationnement sur les bestiaux continueront à ne pas être perçus le jour de la deuxième foire.

Comme conséquence de cette décision, les articles énumérés ci-dessus ne seront plus assujettis aux droits d'octroi et le tarif ainsi modifié est prorogé pour un an, aucun changement n'étant apporté au règlement.

L'enquête règlementaire concernant l'acquisition par la Ville de la maison Balat, rue St-Vincent, n'ayant provoqué aucune réclamation, le projet va être réalisé à bref délai, ce qui permettra de franchir une nouvelle étape dans l'assainissement du quartier du Claux.

Sont désigné pour la révision des listes électorales :

Canton-est : MM. Vaysse, Cabridin, Despoux ; Canton-ouest : MM. Laffont, Delpuech, Longpuech.

Est approuvé un projet de Convention avec M. Rioblanc, fondé de pouvoir de la Société Bernheim, propriétoire de terrains au Pont du Gua, ayant fait partie de la propriété Delpech, convention ayant pour objet de faciliter la réalisation d'un projet de lotissement qui permettra à la Ville de se développer dans cette région.

Une demande d'alignement présentée en vue de la reconstruction d'une maison est acceptée suivant les conditions indiquées dans un rapport de l'architecte municipal. Le budget du Cours de dessin pour l'année 1932 est adopté. Les dépenses occasionnées pour un deuxième cylindrage et goudronnage de plusieurs voies sont approuvées. Un crédit de 200 francs est voté pour l'achat de timbres anti-tuberculeux en vue de favoriser la lutte contre la tuberculose. Les frais d'installation d'une sirène dans la tour de la mairie sont approuvés.

Le Conseil municipal accepte de prendre à la charge de la Ville une part contributive des frais qui seront occasionnés par le goudronnage de la route de Lissac jusqu'au boulevard Pasteur et de cette dernière voie jusqu'à la route de Ceint-d'Eau.

Ensuite, le Conseil prononce plusieurs admissions à l'Assistance aux vieillards, à l'assistance aux femmes en couches et donne un avis favorable à une demande de sursis et à une demande d'allocation militaire.

A la suite d'accidents survenus sur plusieurs routes, après goudronnage, le conseil émet le vœu que des mesures soient prises par l'Administration en vue de faire disparaître les causes d'accident et que notamment il soit réservé une largeur de 2 mè-

tres des deux côtés de la partie goudronnée.

Enfin, sur la proposition d'un membre de l'Assemblée, l'institution d'un patronage laïque est envisagée et une commission sera désignée à cet effet.

A qui le veau ? — M. Descargues Casimir, négociant en bestiaux, demeurant à St-Bresson, avait expédié d'Aurillac en Gare de Figeac, un lot de veaux, en vue de la foire du 15. A l'arrivée à Figeac il a constaté qu'il y avait un animal en trop. Il s'est empressé d'en faire la déclaration au Commissariat de police et il tient le veau à la disposition de la personne qui justifiera en être propriétaire.

Accidents du travail. — M. Rives Henri, cultivateur à Bournazel, alors qu'il chargeait du bois a glissé, ce qui a provoqué un hématose sous-conjonctival et sous-périoste du temporal droit. Cet accident donnera lieu à une incapacité de travail de 15 jours, d'après le certificat médical délivré par M. le docteur Sanicies.

— M. Marcel Bonneau, coupeur en chaussures chez M. Mazet, fabricant à Figeac, alors qu'il mettait des formes en rayon, est tombé du haut d'une échelle et s'est fait des contusions au coude et à la fesse gauche, ce qui, d'après le certificat médical délivré par M. le docteur Estève, entraînera une incapacité de travail de 15 jours.

M. D..., propriétaire à Combes, étant à bicyclette, alors qu'il s'apprêtait à doubler le camion qui fait le service des carrières de Ceint-d'Eau, a dérapé et, dans sa chute, s'est fracturé une jambe.

Cornac

Acident. — Deux ouvriers, MM. Lherm et Marmont, travaillant à la route de Laborie, étaient occupés à perforer un trou dans un rocher, lorsque le lourd marteau que manipulait M. Lherm se démancha et alla frapper M. Marmont qui fut blessé à une jambe. M. Marmont devra observer un assez long repos.

Glanes

Mariage. — On annonce le prochain mariage de M. Alexandre Bordes, natif de Cahus, avec Mlle Mireille Courbou, de Cornac. Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Puybrun

La Sainte-Barbe. — Dimanche dernier, les pompiers de Puybrun, comme tous les ans d'ailleurs, ont fêté dignement la Sainte-Barbe.

Après le défilé habituel dans les rues du bourg, un banquet les a réunis, ainsi que la municipalité, au restaurant Ayroles. La fête s'est prolongée tard dans la nuit, agrémentée de danses et de chants.

Avant le déjeûner, les pompiers se sont rendus au cimetière et ont déposé une gerbe sur la tombe de leur regretté capitaine, M. Lescure, décédé l'an dernier.

Cajarc

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Michel Giblat, propriétaire à Gaillac-Cajarc, décédé à l'âge de 67 ans.

M. Giblat était sympathiquement connu dans notre région. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Latronquière

Naissance. — M. Gardes, propriétaire-agriculteur à Barrès et sa jeune dame, née Antony Lacaze, viennent d'hériter d'un superbe garçon, leur premier né. Tous nos compliments aux heureux parents et vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Saint-Céré

Le froid. — Le froid sévit dans notre région. Dans la nuit de lundi, le thermomètre est descendu à 9 degrés audessous de zéro.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Distinctions. — Ces jours derniers, M. Dauliac, Maire de Gourdon, entouré des administrateurs de l'Hôpital-Hospice a remis le diplôme de la médaille d'argent de l'assistance publique à trois sœurs de cet établissement : Sœur Vincent, Sœur Louise et Sœur Philomène.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la haute distinction accordée à chacune de ces sœurs qui sont attachées depuis longtemps à notre établissement charitable et qui ont fait preuve d'un dévouement inlassable pour les malheureux hospitalisés.

Il a remis ensuite le diplôme de la médaille de bronze de l'assitance publique à M. Bruno Paul, ancien directeur-économe de l'Hôpital-Hospice, qui a lui aussi assuré ses délicates fonctions pendant 16 années consécutives.

Objets trouvés et objets perdus. — Trouvés : Une somme d'argent par M. Bétoul, cordonnier à Carlucet ; un tour de cou par Mlle Caborie, rue de l'Epraglier.

Perdus : Une somme d'argent par M. Bourgade Justin, cultivateur à Salviac ; un portefeuille, contenant une somme importante d'argent par Mme Bourdet, propriétaire à Lamothe-Fénelon ; une chèvre par Mme Labrunie Antonia, à Valanzière, Gourdon.

Labastide-Murat

Foire. — Notre foire, lundi, a été favorisée par le beau temps. Les divers foirails étaient bien garnis. Sur le bétail, les cours ont été stationnaires.

Les foies d'oies ont été vendus de 18 à 22 francs. Les noix ont valu 12 à 14 francs le double-décalitre.

Caniac

Nécrologie. — M. Lacarrière fut victime, tout récemment, d'un accident. Alors qu'il était assis près de la cheminée, il tomba dans le foyer et fut très gravement brûlé.

M. Lacarrière est mort, dimanche. Nous adressons à la famille nos condoléances.

Lavercantière

Un foie d'oie phénomène. — A la foire de Lavercantière, le 12 décembre, M. Larnaudie Jean-Marie, propriétaire aux Huttes, près Montgesty, apporta au marché un foie d'oie phénoménal, du poids de 2 kg. 250. Ce foie fut acheté par un négociant de Thédirac : il ira, sans doute, orner l'étalage d'un magasin de la capitale.

Salviac

Nos compatriotes. — M. Jean Poulanges, ex-soldat au 1er Chasseurs d'Afrique à Rabat, vient d'être affecté de Montauban au peloton de gendarmerie n° 45, à Limoges. M. Jean Baffos, de notre ville, fils de l'estimé propriétaire de l'Hôtel de l'Europe, vient de partir pour la capitale afin d'accomplir un stage en vue d'être nommé gardien de la paix. Malgré la crise qui sévit en ville nos villages continuent à se dépeupler.

Pinsac

Accident. — Ces jours derniers, Mme Maria Beyssen, domiciliée au hameau du Port, est tombée si malencontreusement sur la terrasse de sa maison que, dans sa chute, elle se fit une profonde blessure à la tête. Relevée immédiatement, elle reçut presque aussitôt les soins du docteur Lascoux. Aucune complication n'étant heureusement survenue, on considère actuellement que la guérison de Mme Beyssen n'est que l'affaire de quelques jours de repos.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Souillac

Banquet des sapeurs-pompiers. — Dimanche prochain, 20 décembre, aura lieu au Grand-Hôtel Moderne, le banquet annuel des sapeurs-pompiers de notre ville. A cette occasion aura lieu en même temps le Congrès des sapeurs-pompiers du Lot, où toutes les sections seront représentées.

Le soir, à 21 heures, un bal (salle de l'ancienne poste) clôturera la journée.

DÉPÊCHES

A la Chambre

La Chambre discute le projet de réforme électorale. M. Frossard demande à la Chambre de voter la question préalable. Elle est repoussée. M. Malvy n'a pas pris part au vote. MM. de Monzie et Delport étaient absents par congé.

Dans la séance de ce matin, la Chambre a continué la discussion des interpellations sur le chômage.

Au Sénat

Le Sénat a abordé la discussion du projet de loi relatif à l'outillage national.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve DELCROS ; Madame Veuve LISOIS et son fils ; Mademoiselle M. DELCROS, professeur à l'Ecole Normale d'Institutrices, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Etienne DELCROS

REMERCIEMENTS

Les familles CABANES, DELTEIL, LIAUZU, NOYER, LABORDERIE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jean CABANES

ILS FONT RIRE LES RATS
Les virus X, Y ou Z
SEUL
« VIRUS ROUGE »
les fait CREVER

ON DEMANDE
UN OUVRIER AJUSTEUR
avec bonnes références
Garage du Nord, *CAHORS,* 63, *boulevard Gambetta.*

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Faillite de la dame BOUYSSOU Irma, Veuve BACH, Mercerie, Bonneterie, Jouets à Mechmont

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

DEUXIÈME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite faillite, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu :

— le *vingt-neuf décembre prochain,* jour de mardi, à *treize heures et demie,*

— En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence ils doivent remettre avant cette époque leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur ROUSSEAU, syndic définitif de la dite faillite, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quatre-vingt-treize du Code de Commerce.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du *huit décembre mil neuf cent trente et un,*

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare le sieur « François de LÉSÉLEUC, T. S. « F., Électricité, « RADIO-« QUERCY », demeurant à « Cahors, 3, rue du Portail-Al-« ban, en état de faillite ;

« Fixe provisoirement au *trente et un mars mil neuf cent trente et un,* la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite ;

« Délivre au failli un sauf-conduit provisoire à charge « par lui de déposer au Greffe, « dans la huitaine de la signification du présent jugement, « son bilan et la liste de ses « créanciers ;

« Ordonne l'apposition des « scellés à son domicile et partout où besoin sera conformément à l'article quatre cent « cinquante-huit du Code de « Commerce ;

« Nomme Monsieur CAPPUS, « l'un de Messieurs les Juges, « Juge-Commissaire et M. L. « ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, « syndic provisoire, pour gérer « et administrer la dite faillite, « sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »

Pour extrait conforme :
Le Greffier,
E. MANEYROL.

Nota. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du *Code de Commerce.*

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Liquidation judiciaire du sieur GARDES Gabriel-Fernand, boulanger demeurant à Limogne

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

(PREMIER AVIS)

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à produire dans le délai de quinze jours, outre ceux accordés en raison des distances, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier libre indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur définitif, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce, pour être procédé à la vérification des créances.

Cette vérification commencera le **vingt-deux décembre prochain,** jour de mardi, à treize heures trente en la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice, où elle sera continuée si besoin est.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article *douze* de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

POUR VOS CHEVEUX!

Les appareils d'INDÉFRISABLE suivants sont à votre disposition
GALLIA ou PERMANENTE DOLFAR, EUGÈNE, FUVA, RECORD et RÉCAMIER

Selon la **nature de vos cheveux** et la **coiffure** que vous désirez, les **PRODUITS** seront **choisis** (à l'**huile** ou en **sachets**) pour vous donner des **ondulations** et des boucles **SOUPLES** et **DURABLES,** tout en vous assurant la **conservation** du **brillant** et la **santé** de **votre chevelure.**

Tout cela vous est garanti par la
MAISON POPOVITCH, coiffeur pour dames
qui s'impose par ses 8 années de succès dans l'Indéfrisable Confort, hygiène, travail impeccable à des prix raisonnables

CAHORS
MANDELLI

On ne peut passer à Cahors sans accorder quelques minutes aux vitrines de Mandelli, 22, Bd Gambetta, en plein Cahors. Passez-y. Tout autant que les prix raisonnables et *marqués,* les jolies choses exposées — objets d'art, bronzes, cristaux, bijoux simples ou riches, mais toujours de bon goût, vous inciteront à choisir entre toutes pour vos achats cette bijouterie renommée.

MANDELLI
CAHORS

VOUS AURIEZ BESOIN DE REPOS

mais votre travail journalier vous attend et votre faiblesse augmente. Ne laissez pas votre organisme s'épuiser. Fournissez-lui les éléments reconstituants dont il a besoin en faisant usage de la Quintonine. Le fortifiant obtenu en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table vous redonnera l'appétit et le sommeil, vous rendra vos forces, vous épargnera la maladie. Toutes les pharmacies : 4.95, et pharmacie Orliac, à Cahors.

REVEILLON DE NOEL

Les gourmets cadurciens commencent à se préparer pour le **réveillon de Noël.** Qui le leur servira, cette année ? Où iront-ils déguster le menu traditionnel où tous les mets sont choisis et les vins des meilleurs crus ?

Eh bien ! ils iront à
l'Hostellerie de Douelle

A VENDRE DE SUITE

FONDS DE COMMERCE

Plein centre de la ville à l'endroit le plus commerçant.

Magnifique Rez-de-Chaussée

Pouvant servir à un deuxième Commerce

EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE

Affaire exceptionnelle

S'adresser à **M. GRELET,** *Place de la Halle, n° 3, Cahors.*

AVIS

STOCK DE BOUTEILLES VIDES
A vendre
Bordelaises, Bourgognes et diverses
Prix intéressant
S'adresser à **M. GRELET,** *Place de la Halle, n° 3, Cahors.*

T. S. F. AMPLIFICATEURS

Les montages les plus récents. Réparations, Transformations, Dépannages par Ingénieur spécialiste.
Les prix les plus réduits
MIQUEL, *Faubourg Cabazat, CAHORS*

PALAIS DES FETES

Cette Semaine
DU JEUDI 17 AU DIMANCHE 20 DÉCEMBRE
Le Roi des Resquilleurs
FILM ULTRA-COMIQUE

PALAIS DES FETES

Feuilleton du « Journal du Lot » 83

PAR PEUR DE L'AMOUR
ou UN MARIAGE SECRET
par Louis d'ARVERS

DEUXIEME PARTIE

XLIII

LE SECRET DU LAC

— Chut ! dit doucement Ronald. Il a expié et il y a plus coupable que lui.

Que penserez vous de moi, Lionel, acheva-t-il, courbant la tête, quand je vous aurais dit que c'est pour une simple misérable querelle avec ma femme que je l'ai abandonnée, elle et mes enfants ?

Je n'ai pensé à mes jolies jumelles que quand elles ont été femmes. Et alors, je les ai enlevés à leur mère qui leur avait consacré toute sa vie et je m'en suis paré comme de joyaux magnifiques, jouissant égoïstement de leur présence sans avoir le courage de vaincre mon orgueil pour appeler leur mère auprès d'elles. Cet homme a raison, il n'est pas seul coupable.

—Rien n'est irréparable, dit doucement Lionel, mais où est cet homme, est-il vraiment mourant ?

— Je voulais justement vous en parler. Comme je vous l'ai dit, ce secret doit rester entre nous ! ma mère mourrait de le connaître et Arley ne doit jamais rien soupçonner. Une chose m'inquiète maintenant : Nicolle. Ce Fernys écrit qu'elle est allée le trouver de la part de sa sœur, est-ce vrai ?

— C'est vrai ! s'écria Lionel, recevant en un éclair la révélation de ce qui s'était passé. J'ai vu Nicolle lui parler, et vous pouvez être fier de Nicolle à ce sujet, Ronald, car elle a sacrifié son propre bonheur, son amour, elle s'est résolue à perdre même mon estime plutôt que de trahir sa sœur.

Nous nous aimons, ajouta-t-il, et nous avions décidé qu'aussitôt après le mariage de Béatrix, nous vous demanderions de permettre le nôtre.

— Comment avez-vous pu avoir connaissance de ce rendez-vous ?

— Tout simplement en fumant dans le parc. J'ai vu Nicolle parler à un inconu, dans la nuit et — misérable fou que j'étais ! — j'ai pu la soupçonner d'écouter en cachette, des paroles d'amour, quand elle accomplissait une acte de dévouement fraternel.

— Ma chère douce Nicolle ! dit simplement Ronald. Et, demanda-t-il ce fut la cause de votre brusque départ ?

Lionel courba la tête ; il était accablé de regrets et de remords.

— J'ai été assez stupide pour la soupçonner, et l'accabler de mots cruels en jurant que je ne la reverrai jamais, dit-il. Mais je veux la voir tout de suite et la supplier de me pardonner.

— Vous ne pouvez pas la voir maintenant, car Dieu m'accable de tous côtés, Lionel, et ma petite Nicolle est trés malade.

— Pourtant, je dois la voir.

— Vous la verrez dès que cela sera possible. Pour le moment, je voudrais que vous alliez à la ferme des Genêts ; vous apprendrez là si cet homme est mort ou vivant ! Et suivant les circonstances, vous verrez ce qui peut être fait pour que rien ne transpire de notre douloureux secret.

— C'est juste, dit le jeune homme, oubliant sa peine intime pour obéir à son cousin, sentant comme lui l'urgence de s'assurer la discrétion du malheureux Fernys s'il devait guérir et arrêter tous commentaires autour de lui s'il mourait.

.....

Robert Fernys avait été porté chez les fermiers des Genêts en proie à un effroyable délire.

Ces braves gens avaient fait immédiatement appeler le médecin du village qui avait réussi à calmer le malheureux fou. Le soir seulement, le délire tombé, il avait fait appeler un prêtre et était resté longtemps enfermé avec lui. C'était à la suite de cette conversation qu'il avait demandé qu'on portât sa lettre sans retard au duc d'Eton.

Quelques heures plus tard, il avait cessé de vivre.

Lionel était encore dominé par sa colère et son mépris pour l'homme qui avait pu voir mourir une femme sous ses yeux, sans chercher à la sauver.

Mais en voyant les traits convulsés du malheureux, vieilli en quelques heures, et dont la mort n'avait pu calmer le remords et la douleur, il fut ému de pitié.

L'homme jeune et qui semblait tout bouillant de passion, qu'il avait vu parler à Nicolle, avait l'aspect d'un vieillard ; évidemment, il avait vécu toute une longue vie d'agonie depuis la veille.

Respectueusement Lionel s'inclina et jeta l'eau bénite sur sa dépouille mortelle, après quoi, il s'enquit auprès des fermiers des dépenses qu'ils avaient faites et les dédommagea généreusement.

Il y eut cependant enquête, mais les agents conclurent, comme l'avait fait le vieux médecin, à une mort naturelle, provoquée par une congestion.

A Eton-Court, Ronald avait repris sa veillée douloureuse auprès de Béatrix aussitôt après le départ de Lionel pour la ferme des Genêts, et Nicolle restait sous la menace de la mort.

Cédant aux supplications de Lionel la duchesse le laissa pénétrer dans la chambre de la jeune malade, mais celle-ci ne le reconnut pas. Elle continuait de parler sans répit, des Tilleuls, de Béatrix, du bosquet du Lac et surtout, elle suppliait Lionel de la croire, d'avoir confiance en elle.

Celui-ci se détourna les yeux pleins de larmes, se jugeant à cette minute, aussi criminel que Robert Fernys.

Comme il allait quitter la chambre, incapable de réprimer ses sanglots, il entendit Nicolle appeler sa mère. Il se retourna et regarda la duchesse.

— Je l'ai envoyé chercher. Elle sera bientôt ici, dit celle-ci, en réponse à son regard. On est parti aussitôt après que Béatrix nous a été ramenée, mais les Tilleuls sont loin d'Eton.

Le lendemain, dès l'aube, Béatrix devait être mise en bière. Les domestiques, qui aimaient tous leur jeune maîtresse étaient venus à tour de rôle lui donner un dernier regard et une prière, la duchesse pensait avoir versé ses dernières larmes. Arley et Ronald, assis l'un près de l'autre dans une immobilité de marbre, les yeux fixés, semblaient ne rien voir, ne rien entendre.

Quand vint l'ultime minute et que les ensevelisseurs furent annoncés, Ronald sortit de sa torpeur et mit sa main sur le bras d'Arley.

— Retirezvous maintenant, mon pauvre ami, lui dit-il affectueusement, je resterai seul pour l'ensevelissement.

Arley obéit. Alors, Ronald s'agenouilla et jeta un dernier regard sur celle qui n'était plus désormais pour lui qu'un souvenir.

Il ne se détourna pas quand la porte s'ouvrit derrière lui, il pensa que c'étaient les hommes qui venaient accomplir leur lugubre tâche. Mais ils n'appartenaient pas à des hommes, ces pas légers qui couraient vers la funèbre couche, tandis qu'un cri déchirant éveillait un écho douloureux dans son cœur.

— Ma Béatrix, mon adorée ! Comment n'ai-je pas pu mourir à votre place !

Liane, penchée sur sa fille, l'étreignait, l'appelait de tous ces gentils noms tendres avec lesquels elle avait bercé son enfance.

Ronald n'avait pas bougé. Il ne se sentait pas la force d'un geste, ni d'un mot. Ce fut elle qui le regarda et ses premiers mots furent cruels.

— Je croyais mes deux chéries en sûreté près de vous ! dit-elle.

C'était la première fois qu'elle lui adresait la parole depuis la minute inoubliée où il l'avait flagellée de son dédain en présence de Valentine.

« Puisse Dieu me pardonner d'avoir épousé cette femme qui a mis la honte sur mon nom », avait-il dit.

Ces mots cruels martelaient son cerveau à cette minute, au point qu'il en éprouvait une souffrance physique et il se demandait comment il avait pu les prononcer.

Alors, restant toujours à genoux, il prit la main de sa femme dans les siennes.

— Pardon, dit-il simplement.

(*A suivre*)

BEAUCOUP DE PERSONNES VOUS DIRONT LA MÊME CHOSE

Beaucoup de personnes vous feront l'éloge des Pilules Pink, car beaucoup de personnes ont pu, en effet, se rendre compte par elles-mêmes de l'incomparable valeur de ce médicament.

Il est de fait que, contre les troubles et les malaises, dont l'appauvrissement du sang et la dépression nerveuse sont les causes principales, les Pilules Pink manifestent une remarquable efficacité persistante et non pas seulement passagère.

Mme Vve Rousseau (Photo Royer)

Les Pilules Pink sont, dans toute l'acception du mot, un restaurateur des organismes affaiblis, parce qu'elles accroissent considérablement la qualité nutritive et vivifiante du sang, ainsi que la vigueur du système nerveux et stimulent puissamment les fonctions des différents organes, notamment de l'estomac, dont elles apaisent les crampes et activent les sécrétions.

« Depuis que j'ai pris des Pilules Pink — écrit Mme Vve Rousseau, demeurant à Souillac, par Jarnac (Charente) — je ne ressens plus du tout la faiblesse, les palpitations, les vertiges et les différents malaises auxquels j'étais sujette. Vraiment les Pilules Pink ont fait merveille, non seulement pour moi, du reste, mais pour une de mes voisines et son mari. L'efficacité des Pilules Pink est surprenante. »

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 8 francs la boîte, 45 francs les 6 boîtes plus 0,50 de timbre-taxe par boîte.

Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de première instance de Figeac.

D'un jugement contradictoirement rendu le premier décembre mil neuf cent trente et un par le Tribunal correctionnel de Figeac contre AIGUESPARSES Elie-Jean, 37 ans, propriétaire à Issendolus, prévenu de mouillage de lait,

Il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal condamne AIGUEPARSES à quinze jours d'emprisonnement avec sursis, à deux cent francs d'amende.

Ordonne la publication par extrait du jugement dans les journaux « Le Journal du Lot » et « l'Avenir du Quercy ».

Ordonne l'affichage par extrait du même jugement pendant 7 jours à la porte du domicile du condamné,

Condamne en outre AIGUEPARSES aux frais du procès,

Pour copie conforme :

Le greffier en chef : HUC.

Vu au Parquet : *Le Procureur de la République.*

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

ETABLISSEMENTS DU CENTRE ET DU SUD-OUEST

TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, chapeaux, tissus, etc. Stoppage et plissage.

Blanchissage faux-cols et lingerie.

Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir, sacs de cuir, etc...

Teinture de fourrures.

Pour deuil, livraison en 48 heures, délais d'expédition en plus. Travail soigné. Prix modérés.

Dépôt pour Cahors et les cantons voisins : **Madame BONNET,** *2, rue des Capucins, Cahors.*

ETUDE
DE
Maître Pierre TRIADOU
NOTAIRE A CAHORS

VENTE
DE
FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître TRIADOU, notaire à Cahors, le vingt-trois novembre mil neuf cent trente-un, Madame Justine DEMEAUX, veuve de Monsieur Pierre GISBERT, demeurant à Cahors ; Madame Angèle GISBERT, épouse de Monsieur Henri BRIS, entrepreneur, avec lequel elle demeure à Cahors ; Madame Madeleine GISBERT et Monsieur Henri DESPLATS, propriétaire, son mari, avec lequel elle demeure à Pradines ; Madame Angélina BURG, épouse de Monsieur Louis VIDAL, industriel, avec lequel elle demeure à Cahors, ont vendu à Monsieur Emile GASTAL, voyageur de Commerce, et à Madame Emma-Léontine-Ernestine LAFABRIE, sa femme, demeurant ensemble à Cahors, un fonds de commerce de charcuterie et d'alimentation, exploité à Cahors par les vendeurs dans un immeuble sis rue des Boulevards, n° 5.

Domicile a été élu pour les oppositions en l'étude de Maître TRIADOU, notaire, où tout créancier pourra faire opposition jusqu'à l'expiration des dix jours consécutifs à la présente insertion.

Pour deuxième avis:

P. TRIADOU.

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 14 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les pharmacies

Chemin de fer de Paris à Orléans

UNE BONNE NOUVELLE
pour les amateurs d'affiches illustrées

Pour mettre à la portée de toutes les bourses la possession des magnifiques affiches illustrées dont le public a pu apprécier le charme dans ses gares, la Compagnie d'Orléans vient d'abaisser, au prix unique de 5 francs, le prix de vente de l'exemplaire.

Ces documents, soigneusement exécutés d'après les maîtres de l'affiche, satisferont les plus difficiles en raison de la variété des genres que comporte la magnifique collection de la Compagnie d'Orléans.

Cette collection vient de s'enrichir de nouveaux et superbes sujets : *Rocamadour* (Lot) de P. Commarmond, *Ile Tudy* (Finistère) de Hallo, *Quiberon* (Morbihan) de Symonnod, qui seront suivis sans tarder de trois autres nouveaux sujets : *Château d'Amboise* (Constant Duval), *La Roque-Gageac* et *Estaing* (Hallo).

Demandez la liste des affiches mises en vente au bureau de la Publicité, 1, place Valhubert, à Paris, chargé de la vente et de l'expédition en France et à l'étranger.

Le paiement des affiches peut s'effectuer par mandats, chèques ou chèques postaux (ajouter pour frais de port 0 fr. 50 par affiche).

Les amateurs auront également la faculté de se les procurer (sur place seulement) au même prix, à Paris, dans les bureaux suivants :

— Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines.

— Bureaux de renseignements de la gare de Paris-Quai-d'Orsay et 126, Boulevard Raspail.

Création d'un service de douane à la gare de Paris-Quai d'Orsay

Pour faciliter les relations entre l'Espagne et la France, les Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi se sont mis d'accord pour que le dédouanement des bagages soit fait à la gare de Paris-Quai d'Orsay au lieu des gares frontières de Hendaye et Cerbère pour les bagages en provenance de l'Espagne acheminés par les trains 32, 24 et 8, via Hendaye (arr. à 9 h. 15, 10 h. 55 et 20 h.) et par les trains 62 et 68, via Cerbère (arr. à 9 h. 30 et 10 h. 15).

Le Bureau de Douane de Paris-Quai d'Orsay est ouvert tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 20 h. à 20 h. 30.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

LE MAROC
à moins de 45 heures de Paris

Touristes qui craignez les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 45 heures, en partant de Paris par le train de luxe Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40).

Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 35.

C'est la voie la plus rapide, la seule ne comportant guère que 2 h. 1/2 de mer.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

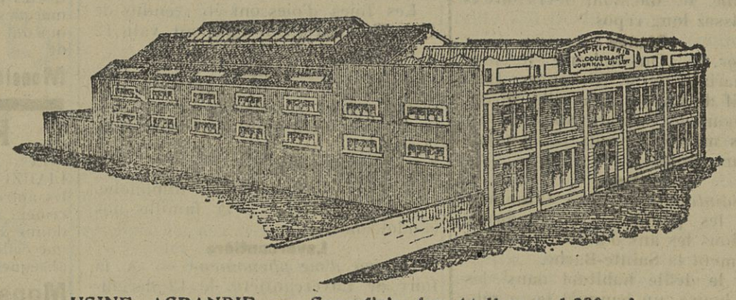

USINE AGRANDIE — *Superficie des Ateliers : 1.200 m²*

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER 1931-1932

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE de luxe	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 20	»	10 16	»	17 18	—	19 56	21 10	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 34	»	10 28	»	17 29	—	20 8	21 22	»
LIMOGES arrivée	»	5 53	»	16 30	»	23 3	—	2 8	3 20	»
LIMOGES départ.	4 31	9 2	»	16 37	»	23 9	—	2 23	3 28	»
BRIVE... arrivée	7 15	11 56	»	18 18	»	0 47	—	4 8	5 9	»
BRIVE... départ.	7 38	12 32	16 19	18 24	18 50	0 52	—	4 17	5 16	»
Gignac-Cressensac.	8 16	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 42	13 50	17 24	19 6	20 31	—	—	—	5 58	»
CAZOULES.....	8 50	13 58	17 32	—	20 41	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 56	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon .	9 6	14 14	17 49	—	21 5	—	—	—	—	»
Nozac.....	9 16	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 33	21 33	—	—	5 23	—	»
Saint-Clair.....	9 40	14 49	18 34	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 51	15	18 46	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10 2	15 11	18 59	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 13	15 22	19 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère.....	10 22	15 31	19 24	—	»	—	—	—	—	»
Pradines.....	10 29	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée	10 35	15 44	19 35	20 14	»	2 40	—	6 7	7 3	»
CAHORS départ .	11 35	17 42	»	20 18	»	2 44	—	6 12	7 7	7 20
Sept-Ponts.....	11 45	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 31
Cieurac.....	11 59	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 47
Lalbenque.....	12 7	18 21	»	—	»	—	—	—	—	7 56
Caussade.....	12 44	19 1	»	21 1	»	—	—	7 »	—	8 33
MONTAUBAN arr.	13 18	19 40	»	21 29	»	3 47	—	7 25	8 14	9 10
TOULOUSE.. arr.	16 58	21 8	»	22 17	»	4 30	—	8 22	9 7	11 12

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE de luxe	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	4 50	8 45	10 12	13 34	19 41	21 »	—	23 4
MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11 »	16 2	20 29	21 48	—	23 45
Caussade.....	6 55	10 27	—	16 41	20 54	—	—	—
Lalbenque.....	7 32	11 9	—	17 19	—	—	—	—
Cieurac	7 40	11 18	—	17 27	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 51	11 30	—	17 38	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	—	0 46
CAHORS... dép.	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	—	0 50
Pradines.....	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère.....	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus ...	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril...	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1) ...	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—	—
Nozac.....	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel. ..	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar .	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES.....	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC.....	10 25	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—	—
Gignac-Cressens..	10 52	15 20	—	20 21	—	—	—	—
BRIVE..... a.	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 29	—	2 36
BRIVE..... d.	»		13 54	»	23 39	0 39	—	2 41
PARIS.. (A.) arr.	»		21 46	»	8 33	8 53	—	10 4
PARIS.. (O.) arr.	»		21 58	»	8 45	9 5	—	10 15

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 19 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS.....	6 22	15 2	»	18 35
Pradines.....	6 29	15 10	»	18 43
Mercuès.....	6 38	15 19	»	18 52
Douelle (*Arrêt*).....	6 42	15 23	»	18 56
Parnac	6 49	15 33	»	19 5
Luzech	6 55	15 39	»	19 13
Castelfranc.....	7 7	15 51	»	19 25
Prayssac (*Arrêt*).....	7 11	15 55	»	19 29
Puy-l'Evêque.....	7 20	16 4	17 36	19 38
Duravel	7 27	16 11	17 48	19 46
Soturac-Touzac	7 35	16 19	18 »	19 54
Fumel.....	7 46	16 30	18 27	20 6
LIBOS.....	7 51	16 35	18 33	20 11

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.....	6 27	9 22	14 25	18 14
Fumel.....	6 38	9 29	14 32	18 22
Soturac-Touzac	6 54	9 40	14 43	18 33
Duravel	7 5	9 47	14 50	18 40
Puy-l'Evêque.....	7 21	9 55	14 57	18 47
Prayssac (*Arrêt*).....	7 35	10 4	15 6	18 56
Castelfranc.....	7 52	10 9	15 12	19 2
Luzech	8 12	10 20	15 25	19 14
Parnac	8 25	10 29	15 34	19 23
Douelle (*Arrêt*).....	» »	10 34	15 39	19 28
Mercuès.....	8 44	10 40	15 45	19 34
Pradines.....	8 52	10 48	15 53	19 42
CAHORS.....	9 1	10 55	16 »	19 49

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	5 23	»	14 20	17 13	»
Vayrac	5 32	»	14 28	17 21	»
Bétaille (arrêt).....	5 38	»	14 34	17 27	»
Puybrun.....	5 48	»	14 43	17 37	»
Bretenoux-Biars....	6 5	»	14 57	17 51	»
Port-de-Gagnac.....	6 13	»	15 5	17 59	»
Laval-de-Cère	6 25	»	15 15	18 8	»
Lamativie	6 47	»	15 36	18 31	»
Siran (arrêt).....	7 4	»	15 53	18 48	»
La Roquebrou.....	7 22	»	16 10	19 15	»
AURILLAC.. arrivée.	8 5	»	16 53	19 51	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	4 55	10 2	»	17 14	»
La Roquebrou.....	5 35	10 43	»	17 58	»
Siran (arrêt).....	5 47	10 55	»	18 12	»
Lamativie	6 4	11 12	»	18 32	»
Laval-de-Cère	6 22	11 28	»	18 51	»
Port-de-Gagnac.....	6 31	11 36	»	19 »	»
Bretenoux-Biars	6 47	11 46	»	19 17	»
Puybrun.....	7 2	11 54	»	19 27	»
Bétaille (arrêt).....	7 12	12 1	»	19 35	»
Vayrac	7 29	12 7	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel.	7 36	12 14	»	19 50	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	10 59	»	19 36
Sarlat.....	»	8 2	12 »	17 35	20 39
Cazoulès.....	»	8 40	12 39	19 15	21 16
Souillac.....	7 37	10 55	13 32	19 28	21 25 / 21 45
Le Pigeon	7 52	11 20	13 47	Les jours de foire et marché à Sarlat	16 »
Baladou . Arrêt.	7 57	11 27	13 52		16 5
Martel.....	8 6	11 56	14 »		16 14
St-Denis-p.-M. ar.	8 16	12 8	14 10		16 24

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	7 49	9 22	12 41	17 26
Martel.....	»	8 5	9 37	12 56	18 »
Baladou . Arrêt.	»	8 12	9 44	13 2	18 11
Le Pigeon	»	8 18	9 50	13 7	18 31
Souillac.....	6 50	8 28	10 »	13 17	18 44
		9 1	—	13 35	19 43
Cazoulès.....	7 1	9 8	»	13 43	19 53
Sarlat.....	8 32 / 5 15	9 52	17 41	14 31	20 33
Le Buisson. ar.	6 7	»	18 33	15 23	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT.....	8 40	17 16	»
Carsac.....	8 50	17 27	»
Grolejac.....	8 57	17 44	»
St-Cirq-Madelon.....	9 3	17 51	»
Payrignac (arr.).....	9 10	17 59	»
GOURDON.....	9 20	18 9	»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	5 56	16 8	»
Payrignac (arr.).....	6 5	16 16	»
St-Cirq-Madelon.....	6 14	16 24	»
Grolejac.....	6 32	16 29	»
Carsac.....	6 43	16 39	»
SARLAT	6 57	16 50	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6	»	12 37	17 39
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 23	»	17 52	21 48
CAPDENAC. d.	1 24	6 39	10 14	10 51	13 31	18 24	22 1
FIGEAC	1 57	6 55	10 25	11 6	13 56	18 38	22 13
Le Pournel.....	—	7 14	»	11 25	14 32	18 59	»
Assier.....	2 4	7 27	»	11 38	14 57	19 10	22 39
Flaujac (halte)...	—	7 37	»	11 45	15 10	19 19	»
Gramat	3 19	7 54	»	11 59	15 42	19 34	22 59
Rocamadour	3 34	8 9	»	12 9	15 59	19 45	23 9
Montvalent.....	4 3	8 24	»	12 22	16 22	19 59	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 16	8 34	»	12 33	16 35	20 8	23 29
St-Denis-p.-Martel dép.	4 57	8 47	»	12 43	16 51	20 18	23 53
Quatre-Routes	5 10	9 4	»	12 53	17 5	20 28	»
Turenne	5 28	9 18	»	13 4	17 21	20 38	»
BRIVE..... ar.	6 3	9 43	»	13 26	17 56	20 59	0 6
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	21 58	»	5 39	9 05

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	(Austerl.)			(Austerl.)			
PARIS (Orsay) d.	19 40	21 10	22 20	7 40	10 16	»	»
Brive..... dép.	3 53	8 2	12 36	16 2	18 56	»	»
Turenne.....	4 16	8 27	13 3	16 26	19 33	»	»
Quatre-Routes....	4 24	8 38	13 15	16 35	19 46	»	»
St-Denis-p.-Martel arr.	4 32	8 46	13 23	16 43	19 57	»	»
St-Denis-p.-Martel dép.	4 35	8 56	13 36	16 49	20 9	»	»
Montvalent..	—	9 9	13 51	17 2	20 31	»	»
Rocamadour	5 5	9 39	14 14	17 19	21 14	»	»
Gramat	5 19	9 44	14 31	17 32	21 39	»	»
Flaujac (halte)...	—	9 57	14 44	17 45	»	»	»
Assier.....	5 41	10 9	14 59	17 56	22 45	»	»
Le Pournel.....	—	10 21	15 9	18 5	22 59	»	»
FIGEAC	6 9	10 44	15 31	18 28	23 28	»	»
CAPDENAC ar.	6 19	10 54	15 41	18 38	23 41	»	»
CAPDENAC d..	6 36	11 54	16 8	18 52	»	»	»
TOULOUSE .	10 14	16 5	20 40	23 5	»	»	»

De Cahors à Capdenac

CAHORS.....	8 6	9 50	16 14	18 30
Cabessut.....	8 15	10 1	16 25	18 41
Arcambal.....	8 24	10 17	16 34	18 54
Vers.....	8 32	10 25	16 42	19 5
Saint-Géry.....	8 38	10 51	16 47	19 14
Conduché.....	8 49	11 19	16 58	19 33
Saint-Cirq-la-Popie..	8 55	11 29	17 4	19 41
St-Martin-Labouval..	9 2	11 33	17 11	19 57
Calvignac.....	9 8	12 3	17 17	20 6
Cajarc.....	9 21	12 20	17 29	20 21
Montbrun.....	9 30	A titre essai jours de foire à Cajarc	17 38	20 34
Toirac.....	9 38		17 49	20 46
Lamadeleine.....	9 49		18 1	21 1
CAPDENAC.....	10 »		18 13	21 15

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC.....	7 10	11 49	18 55	»
Lamadeleine.....	7 22	12 5	19 7	»
Toirac.....	7 33	12 19	19 18	»
Montbrun.....	7 41	12 30	19 26	»
Cajarc.....	7 52	12 46	19 39	»
Calvignac.....	8 2	12 59	19 49	»
St-Martin-Labouval..	8 9	13 8	19 58	»
Saint-Cirq-la-Popie..	8 17	13 18	20 6	»
Conduché.....	8 23	13 27	20 13	»
Saint-Géry.....	8 37	13 49	20 26	»
Vers.....	8 42	13 56	20 32	»
Arcambal.....	8 50	14 7	20 40	»
Cabessut.....	9	14 22	20 51	»
CAHORS.....	9 8	14 31	20 59	»